

Le nouveau pack pour relancer l'export

• Un contrat sectoriel intégré sur la période 2016-2020

• Corriger les incohérences des mesures de soutien

RRATIONALISATION des mesures de soutien, contractualisation des objectifs, simplification des procédures, amélioration de la veille commerciale... Le gouvernement change son fusil d'épaule en matière de stratégie à l'export. Il propose un projet de contrat sectoriel intégré 2016-2020 pour redynamiser les échanges. Contrairement au précédent «plan Export», le gouvernement déploiera des mesures d'appui, mais en fixant des objectifs réalistes, déclinés par filières, régions et marchés.

Le projet a été présenté à la CGEM par Mohammed Benayad, secrétaire général du ministère du Commerce extérieur, en présence des exportateurs membres du patronat.

Il se décline en sept mesures-phares. La première consiste à renforcer le potentiel à l'export. «Actuellement, 80% des exportations marocaines sont réalisées par 500 entreprises. Ce plan devrait

Pourquoi pas des intrants de substitution?

LES exportateurs font souvent appel à l'import pour s'approvisionner en intrants qui sont parfois disponibles sur le marché local. Ce qui génère une pression sur les réserves en devises et réduit la valeur ajoutée de l'export. Le ministère du Commerce extérieur compte mettre en place une banque d'intrants de substitution. L'objectif étant de mettre à la disposition des exportateurs les matières premières dont ils ont besoin sur le marché local. Le différentiel de prix entre les intrants importés et locaux pourrait être pris en charge dans le cadre de la stratégie de développement de la valeur ajoutée des exportations. □

permettre d'élargir la base des exportateurs. Par conséquent, le ministère devra identifier de nouveaux opérateurs censés contribuer à l'enrichissement de l'offre. Pour y arriver, cinq outils en soutien. L'un des axes consiste à auditer les opérateurs pour identifier leur potentiel à l'export, évaluer leur positionnement, définir les ajustements nécessaires pour combler éventuellement le gap entre l'offre exportable existante et les exi-

gences des marchés. Cette stratification des exportateurs débouchera sur un plan d'action. Certaines entreprises exportent occasionnellement ou n'ont jamais réa-

concernés pourront bénéficier d'un financement à 85% pour la réalisation d'actions promotionnelles, la prospection, la participation à des salons... Mais

portations anormales ou toute autre pratique déloyale tout en se conformant aux prescriptions de l'OMC.

Le Maroc est signataire d'accords de libre-échange avec plus d'une cinquantaine de pays. Or, peu d'entreprises exportatrices essayent d'en tirer avantage. Désormais, le ministère du Commerce extérieur compte mettre en place un dispositif pour faire bénéficier les entreprises des dispositions avantageuses en matière d'export des accords commerciaux préférentiels conclus par le Maroc.

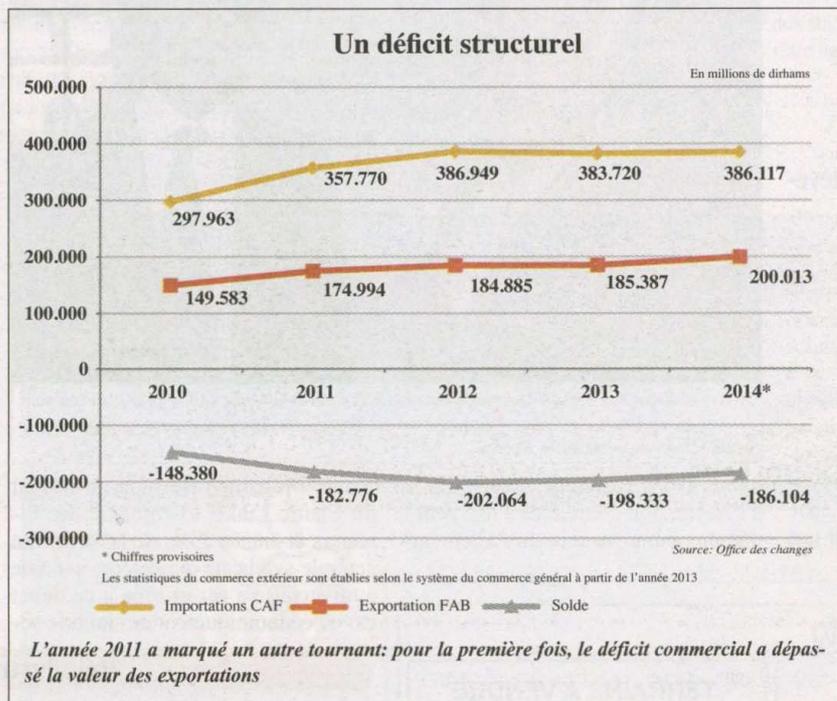
Le plan de soutien à l'export comporte également des mesures destinées à renforcer les capacités des différents intervenants dans le domaine du commerce extérieur. Il s'agit de développer les métiers liés à la négociation commerciale, financière, la connaissance des marchés, le transport, la logistique... Les séminaires traitant de généralités ont également montré leurs limites. C'est la raison pour laquelle le ministère est en train de développer

une plateforme de e-learning avec l'Université Al Akhawayn et l'Université internationale de Rabat (UIR).

Les nouveaux contrats seront signés avec les écosystèmes orientés export ou des associations professionnelles pour les mesures qui ont une dimension transverse. Ils précisent notamment les conditions d'accès et d'évaluation de chaque programme d'appui. □

Hassan EL ARIF

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com



lisé d'opération à l'export. Le plan de soutien consistera à les mobiliser pour en faire des exportateurs réguliers.

Les exportateurs confirmés, réalisant au moins 10 millions de DH sur les marchés extérieurs, bénéficieront de mesures de soutien pour développer leur offre sur les marchés via un plan d'affaires à l'export. Ce dernier pourrait être financé à hauteur de 80% par l'Etat. Sauf que le bénéficiaire devra autoriser le ministère à accéder à la centrale des bilans, aux chiffres déclarés à la Douane, l'Office des changes, la DGI... pour vérifier la sincérité des informations financières fournies.

Les mesures dédiées à la formation des consortiums à l'export ont montré leurs limites puisque, pour totaliser les cinq opérateurs exigés, certains ont dû contracter des alliances contre-nature. Le gouvernement compte revoir le dispositif. Par ailleurs, pour adresser les marchés cibles, il est parfois indispensable d'avoir une présence physique. Il faudra déterminer l'opportunité de créer des plateformes de distribution à l'étranger ou de recruter des agents commerciaux pour favoriser l'internationalisation des entreprises marocaines.

Le deuxième axe de la nouvelle démarche portera sur la promotion de l'offre exportable dans le cadre d'un contrat-programme entre Maroc Export et le gouvernement. Les exportateurs

cette fois, seuls les exportateurs potentiels seront privilégiés.

Le troisième outil pour renforcer l'export consistera à mettre en place un système de veille commerciale performant. L'objectif étant d'assurer le suivi de l'évolution des marchés cibles, des droits de douane, des conditions d'accès, de la politique commerciale... pour ne pas être pris au dépourvu.

Le renforcement de l'offre exportable passera également par un contrôle des importations. Il s'agit de tirer la sonnette d'alarme lorsque l'on constate des im-